



Amende suisse reçue 25 mois après

Par **JOEL**, le **08/11/2010** à **11:29**

Bonjour,
je viens de recevoir une amende pour dépassement de la vitesse en ville.
Le constat a été réalisé le 18/09/2008.
Plus de deux années après l'infraction on me demande de payer l'amende.
Dois-je payer?
salutations